

DEPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE LYON
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Certifié exécutoire
le 17 AVR. 2020

Décision du maire n°2020/18

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Plan : 1422

N° Registre : 2920

Vu la demande présentée par **madame Helyett BEAU domiciliée 14 rue du Chardonnay 69210 BULLY**, tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 28 septembre 1988.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **15 ans à compter du 28/09/2018 et expirant le 27/09/2033**.

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 28 septembre 1988 pour une durée de 30 ans et expirant le 27 septembre 2018.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de trois cent quatre-vingt-dix euros (390 €) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 09 avril 2020

Bernard DEJEAN
Maire

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Marc BUTTY

